

**Courrier aux doctorant.e.s en mobilité à l'étranger
20 mars 2020 à 19h**

La situation de crise liée à l'épidémie de Coronavirus évolue chaque jour. Suite à l'allocution du Président de la République le lundi 16 mars à 20h, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, et le cabinet du Ministère de l'Enseignement supérieur ont tous les deux appelé au retour des Français en mobilité temporaire à l'étranger. Par conséquent, **l'Université Paris Nanterre demande à tous ses étudiants actuellement en mobilité temporaire à l'étranger de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un retour en France le plus vite possible**. L'annonce de la fermeture des frontières extérieures de l'espace Schengen pour une période de 30 jours, et le préavis de plus en plus court de l'interruption des liaisons aériennes vers la France rend votre retour urgent.

Les doctorants à l'étranger et titulaires d'un titre de séjour longue durée doivent évaluer leur situation et nous faire connaître leur décision de retour éventuel.

1) Nous réitérons notre demande de vous inscrire sur [Ariane](#) pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, et nous vous invitons à contacter au plus vite les ambassades et consulats Français pour faciliter votre retour rapide.

2) Contactez dès que possible :

- votre directrice ou directeur de thèse ;

- la directrice ou le directeur de votre École Doctorale ;

ED 138 : Silvia Contarini, silvia.contarini@parisnanterre.fr

ED 139 : François Pommier, fpommier@parisnanterre.fr

ED 141 : Véronique Champeil-Desplats, vchd@parisnanterre.fr et Marc Pichard, marc.pichard@parisnanterre.fr

ED 395 : Christel Müller, christel.muller@parisnanterre.fr

ED 396 : Christophe Benavent, christophe.benavent@parisnanterre.fr

ED 566 : Vincent Dru, vincent.dru@parisnanterre.fr

- la responsable du service des Études Doctorales, Christine Marin (christine.marin@parisnanterre.fr) ;

- le cas échéant un référent dans l'établissement étranger qui vous accueille.

3) D'un point de vue financier, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance/ d'assistance sur la prise en charge de votre retour anticipé par l'assurance et conservez le justificatif. Les conditions financières ne doivent pas être un obstacle à votre retour auprès de vos proches. Les financements prévus par vos unités de recherche seront maintenus. Par ailleurs, l'université pourra de manière exceptionnelle vous apporter une aide au regard de votre situation personnelle. Après votre retour, vous pourrez nous contacter au courriel suivant : retour-covid19@liste.parisnanterre.fr Toutes les informations concernant votre retour anticipé seront accessibles dès que possible sur [cette page](#).

Nous vous souhaitons un prompt et sain retour.
Avec tout notre dévouement.